

Contribution de la commission
« Développement des personnes et des
compétences tout au long de la vie »

Les voies de Formation Professionnelle Initiale

Décembre 2017

SOMMAIRE

Introduction	p. 5
1. Une organisation de la formation professionnelle initiale.....	p. 7
1.1 Naissance et évolution du système de formation professionnelle en France	p. 7
1.2 Un système de l'enseignement professionnel sous différents statuts.....	p. 8
1.2.1 Les lycées professionnels	p. 8
1.2.2 Les Centres de Formation d'Apprentis	p. 8
1.2.3 La particularité de l'enseignement agricole.....	p. 8
1.3 Un système de formation professionnelle marqué par des inégalités sociales, générées et géographiques	p. 11
1.4 Diplômés de l'enseignement professionnel : un réel accès à l'emploi ?	p. 15
2. Un système de formation qui doit évoluer	p. 16
2.1 La mixité des publics et des parcours : la solution miracle ?	p. 16
2.1.1 La mixité des parcours entre les différentes voies de formation initiale	p. 17
2.1.2 La mixité des publics	p. 18
2.2 La mutualisation des équipements entre les établissements de l'enseignement professionnel	p. 19
2.3 La mise en cohérence de la carte des formations pour faciliter l'orientation choisie	p. 20
Conclusion.....	p. 23
Liste des personnes auditionnées	p. 25
Annexes	p. 26

INTRODUCTION

Au regard des nouvelles compétences de la Région en matière de formation professionnelle et du contexte actuel de réforme de l'apprentissage, la commission « Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie » du CESER s'est interrogée sur le devenir des deux voies de formation professionnelle initiale (celle sous statut scolaire et celle en apprentissage) et leur possible complémentarité. Ses questionnements sont multiples, ils portent à la fois sur la gouvernance, la mixité des publics et des parcours, la mutualisation des plateaux techniques... avec en point de mire la réussite professionnelle des jeunes.

En effet, deux voies de formation initiale conduisent à des diplômes à vocation immédiatement professionnelle :

- la filière scolaire, sous la responsabilité de l'Education Nationale ou du Ministère de l'Agriculture, se déroule principalement en lycée professionnel, avec des stages en entreprise ;
- l'apprentissage, enseignement en alternance sous contrat de travail, où une partie de la formation professionnelle se déroule en entreprise, le complément théorique étant apporté principalement dans des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

Ces filières bien distinctes sont toutefois fondées sur le principe de l'alternance¹. Elles préparent aux mêmes diplômes allant du Certificat d'Aptitude Professionnelle au diplôme d'ingénieur.

La commission a plus particulièrement cherché à analyser les liens qui pouvaient rapprocher ces deux parcours de formation et sur la pertinence de ce rapprochement.

Le questionnement est né suite au constat de réformes successives de la formation professionnelle visant à promouvoir l'apprentissage comme « voie d'excellence ». L'objectif est de combattre l'image dévalorisante associée à l'enseignement professionnel et en particulier l'apprentissage, celui-ci étant perçu comme une alternative à la voie scolaire pour les jeunes rencontrant des difficultés dans les filières générales ou technologiques.

Avec la mise en œuvre de la Loi NOTRe, la Région exerce des responsabilités étendues en matière de formation professionnelle initiale. Depuis 2013, elle participe aux côtés du Rectorat à l'élaboration de la carte des formations, afin d'organiser l'offre de formation sur le territoire et de permettre aux jeunes de choisir la voie la plus adaptée pour réaliser son parcours. Ce choix est d'autant plus crucial que les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage, avec un taux de chômage en 2014 supérieur à 20 % pour les 15-24 ans contre 9 % pour l'ensemble des actifs.²

A travers cette contribution, la commission porte un regard sur les enjeux de la complémentarité des voies de formation professionnelle initiale sous statut scolaire et en apprentissage, dans le but de faciliter et d'améliorer la réussite des jeunes dans leurs parcours de formation en évitant les ruptures et les situations d'échecs, en particulier pour ceux en difficulté sociale et scolaire.

¹ Dans le langage courant, alternance et apprentissage sont souvent employés indistinctement, or l'apprentissage fait référence au contrat d'apprentissage et ne représente qu'un cas possible de l'alternance. L'alternance désigne un système de formation qui consiste à alterner des périodes d'enseignement théorique dans un établissement de formation et des périodes de mise en pratique en entreprise.

² Taux de chômage en France selon différentes classes d'âge depuis 2003 (Cf. annexe 1).

Mettant les jeunes et les familles au cœur de ses préoccupations, la commission a souhaité conduire ses travaux sous les angles suivants :

- existe-t-il une reproduction des inégalités sociales et une orientation subie pour les élèves provenant des milieux sociaux les plus défavorisés ?
- l'orientation vers les voies de formation professionnelle (enseignement professionnel sous statut scolaire et apprentissage) véhicule-t-elle une image négative ?
- comment peut-on cerner les relations entre les deux voies : cohérence, coexistence ou convergence ?

Afin de répondre à ces interrogations, une première partie présente un instantané des pratiques en matière de mixité des publics et de mixité des parcours de la formation professionnelle en Nouvelle-Aquitaine pour ensuite proposer des axes d'évolution et d'amélioration.

Pour mener à bien cette approche, la commission s'est appuyée sur l'audition des principaux partenaires et acteurs de la formation professionnelle initiale en Nouvelle-Aquitaine³, qu'elle remercie pour leur disponibilité et leur contribution à ce travail.

³ Liste des personnes auditionnées page 25.

1. Une organisation de la formation professionnelle initiale

1.1 Naissance et évolution du système de formation professionnelle en France

La formation professionnelle s'est cristallisée en France durant la Révolution Industrielle, à la fin du XIX^{ème} siècle, autour d'un double mouvement : la recherche par les nouvelles industries d'une main-d'œuvre qualifiée et spécifique, et un projet politique qui a pour ambition de « former l'Homme, le travailleur et le citoyen »⁴. L'Etat, autorité de régulation des diplômes avec la délivrance du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) à partir de 1919, s'engage ensuite progressivement en faveur d'une harmonisation des certifications professionnelles, mais la formation professionnelle reste l'apanage des acteurs locaux. Pour lutter contre le manque d'homogénéité des modalités de délivrance des diplômes, l'Etat se pose alors en garant d'une certification professionnelle fiable, se dotant en 1943 de l'exclusivité de la délivrance des diplômes professionnels et créant les Centres d'Apprentissage dès 1949.

Ce mouvement est stoppé dans les années 1970 avec la relégation au second plan de la formation professionnelle au profit de l'enseignement général, avec par exemple la mise en place du collège unique. La formation professionnelle attire alors un nouveau public (élèves décrocheurs et non admis en seconde générale), ce qui contribue progressivement à dévaloriser l'image de cet enseignement. Ce phénomène s'accroît avec l'ambition de l'Etat en 1985 d'atteindre « 80 % d'une classe d'âge au niveau du Baccalauréat », privilégiant le Baccalauréat Professionnel⁵ aux dépens du CAP et du Brevet d'Enseignement Professionnel (BEP), perçus au mieux comme de simples étapes.

Il faudra attendre les années 1990 pour que l'offre de formation professionnelle, et particulièrement par alternance, connaisse un nouveau sursaut dans un objectif d'insertion professionnelle. L'idée est alors de rapprocher les entreprises des établissements de formation, ce qui se traduit notamment, en 1992, par l'introduction d'un stage obligatoire pour l'ensemble des diplômés professionnels. Les années 1990 voient apparaître des nouvelles pratiques comme le développement des Validations des Acquis de l'Expérience (VAE), lesquelles connaîtront un développement important en 2000, permettant d'obtenir un diplôme indépendamment de la réussite aux examens. La volonté récente de l'Education Nationale est de réduire son retard en matière d'apprentissage (9 % seulement du total des apprentis se forment dans un Etablissement Public Local d'Enseignement -EPL-⁶).

Dès 1983, les Régions se sont vu confier la compétence de formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emplois, ainsi que des politiques d'apprentissage. Les lois de 1993 et 2004 ont renforcé la place des Régions. Depuis 2004, elles sont aussi chargées des formations sanitaires et sociales. La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, a achevé le transfert de l'ensemble de la compétence « formation » aux Régions :

- mise en place du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) ;
- création d'un Service Public Régional de la Formation Professionnelle (SPRFP) ;
- possibilité pour les Régions de recourir aux habilitations ;
- transfert aux Régions de la formation des publics spécifiques : détenus, handicapés, illettrés.

Enfin, la Loi NOTRe de 2015 a introduit la possibilité de délégation aux Régions de l'animation des opérateurs du Service public de l'emploi (missions locales, maisons de l'emploi, Cap emploi, PLIE...), à l'exception de Pôle Emploi.

⁴ Guy BRUCY. L'Enseignement technique et professionnel français. In : *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, vol. 4, 2005. pp.13-34.

⁵ De 1945 à 1985, les effectifs de l'enseignement professionnel n'ont cessé de croître pour représenter plus d'un tiers des lycéens (Guy BRUCY, 2000).

⁶ Enquête de l'Education Nationale « L'apprentissage en EPL en 2015-2016 ».

1.2 Un système de l'enseignement professionnel sous différents statuts

La formation professionnelle initiale peut s'organiser selon deux voies, sous statut scolaire (dans des lycées professionnels en majorité) et sous contrat d'apprentissage en CFA et organismes conventionnés.

1.2.1 Les lycées professionnels

L'enseignement professionnel sous statut scolaire est principalement dispensé dans des lycées professionnels, qui ont un statut d'Établissements Publics Locaux d'Enseignement. Ils ne sont pas nécessairement publics mais restent sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale, en particulier pour la délivrance des diplômes ; cette tutelle est partagée dans le cadre des établissements d'enseignement agricole avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Ces diplômes sont le plus souvent des Certificats d'Aptitude Professionnelle (préparés en deux ans), ou un Baccalauréat Professionnel (préparé en trois ans) avec la possibilité, au terme de la première année professionnelle, d'obtenir un BEP, non obligatoire, attestant de l'acquisition de certaines compétences. Le Baccalauréat Professionnel permet aussi la poursuite d'études vers des diplômes de l'enseignement supérieur comme la Licence Professionnelle.

1.2.2 Les Centres de Formation d'Apprentis

L'apprentissage privilégie le temps de formation au sein de l'entreprise. L'apprenant est lié à une entreprise par un contrat d'apprentissage et perçoit à ce titre un salaire. L'apprenti complète cette formation avec des connaissances générales et techniques au sein de Centres de Formation d'Apprentis, dont plus de la moitié sont sous statut privé. La création et l'organisation administrative des CFA sont soumises aux dispositions d'une convention entre les Conseils régionaux et les organismes gestionnaires tels que les Chambres consulaires ou les branches. La formation professionnelle par apprentissage permet de préparer l'ensemble des diplômes professionnels et technologiques, du CAP à la Licence Professionnelle, de manière similaire aux lycées professionnels.

1.2.3 La particularité de l'enseignement agricole

Particulièrement importante en Nouvelle-Aquitaine avec 21 300 élèves et étudiants en 2012, la formation initiale scolaire agricole propose une offre très variée répartie sur l'ensemble du territoire. La région compte 112 établissements⁷ dont 37 lycées publics et 75 établissements privés (53 Maisons Familiales Rurales, 19 lycées du réseau du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé, 3 lycées du réseau de l'Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion). L'enseignement agricole accueille des publics sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti, en formation initiale. En 2014, 49 % des élèves préparaient un Baccalauréat Professionnel ou Technologique, 36 % un diplôme de niveau V (CAP Agricole) et 15 % un BTS agricole. La particularité de l'enseignement agricole est qu'il relève directement du Ministère en charge de l'agriculture. La double tutelle ministérielle, avec le Ministère de l'Éducation Nationale, s'exerce sur les diplômes (double signature pour les Baccalauréats Technologiques et les Baccalauréats Professionnels), les voies de formation générale, technologique et professionnelle.

Les Maisons Familiales Rurales

Elles sont au nombre de 430 en France, dont 53 en Nouvelle-Aquitaine⁸ et 15 000 élèves. Ce public diversifié accueilli potentiellement dès la quatrième est constitué en majorité de jeunes ruraux en échec scolaire. Les établissements sont des lieux de vie permettant aux jeunes l'apprentissage de la vie en collectivité et délivrent des diplômes dans différents secteurs d'activités que ce soient le secteur agricole, celui du bâtiment ou celui des services à la personne. Elles présentent des taux d'insertion bons avec 75 % des jeunes en emploi après un Bac Professionnel et 90 % après un Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

⁷ Carte des établissements de l'enseignement agricole en Nouvelle-Aquitaine (Cf. annexe 4).

⁸ Carte des établissements MFR en Nouvelle-Aquitaine (Cf. annexe 5).

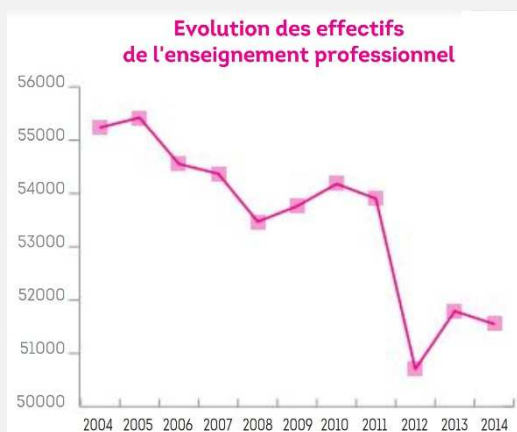
QUELQUES DONNEES CHIFFRES SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

Les effectifs concernés par la formation professionnelle initiale en Nouvelle-Aquitaine en 2014

- 174 lycées professionnels et 115 CFA
- 51 500 élèves du second cycle professionnel⁹ représentent 30 % des effectifs de lycéens dans la région, soit 8 % des effectifs nationaux
- 35 000 apprentis¹⁰, soit 8 % des apprentis de France métropolitaine.

Les graphiques ci-dessous montrent une diminution des effectifs en lycée professionnel, passant de 55 000 en 2004 à 51 500 en 2016. Cette réduction des effectifs se confirme pour les apprentis de niveau V mais ceux de l'enseignement supérieur (niveaux I, II et III) sont en augmentation et forment 27 % des effectifs (contre près de 12 % en 2005).

Evolution des effectifs en lycée professionnel depuis 1994 en Nouvelle-Aquitaine



Source : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) / DEPP, 2015

Evolution du nombre d'apprentis par niveau en Nouvelle-Aquitaine



Source : MENESR / DEPP, 2014

⁹ Carte des effectifs des lycées professionnels (Cf. annexe 2).

¹⁰ Carte des effectifs en apprentissage (Cf. annexe 3).

Répartition des apprentis de Nouvelle-Aquitaine par spécialité au 1^{er} janvier 2017

Secteur économique	Spécialité (GFE)	Effectifs	Pourcentage
Agriculture		3 390	9,2%
	01- AGRICULTURE	3 259	8,9%
	02- PECHE MER AQUACULTURE	131	0,4%
Bâtiment		4 462	12,2%
	03- BATIMENT GROS OEUVRE EXTRACTION	2 292	6,2%
	04- BATIMENT EQUIPEMENTS ET FINITIONS	2 170	5,9%
Industrie		15 027	41,0%
	05- STRUCTURES METALLIQUES METAUX FONDERIE	1 181	3,2%
	06- MECANIQUE AUTOMATISMES	3 705	10,1%
	07- ELECTRICITE ELECTRONIQUE ELECTROTECHNIQUE	1 223	3,3%
	08- TRAVAIL MATERIAUX INDUSTRIES PROCESS LABO	1 145	3,1%
	09- PRODUCTION ALIMENTAIRE CUISINE	6 370	17,4%
	10- TEXTILE HABILLEMENT CUIR	51	0,1%
	11- TRAVAIL DU BOIS	1 352	3,7%
Tertiaire		13 806	37,6%
	12- TECHNIQUES GRAPHIQUES IMPRESSION	144	0,4%
	13- TRANSPORT CONDUITE MANUTENTION MAGASINAGE	518	1,4%
	14- TERTIAIRE DE BUREAU TERTIAIRE SPECIALISE	2 844	7,8%
	15- COMMERCE ET DISTRIBUTION	4 343	11,8%
	16- PARAMEDICAL TRAVAIL SOCIAL SOINS PERSONNELS	3 250	8,9%
	17- HOTELIERIE RESTAURATION TOURISME LOISIRS	1 887	5,1%
	18- NETTOYAGE ASSAINT ENVIRONNEMENT SECURITE	410	1,1%
	19- TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION MEDIA	157	0,4%
	21- FORMATIONS GENERALES DEVELOPT PERSONNEL	253	0,7%
TOTAL		36 685	

Source : winCR Apprentissage, 2017

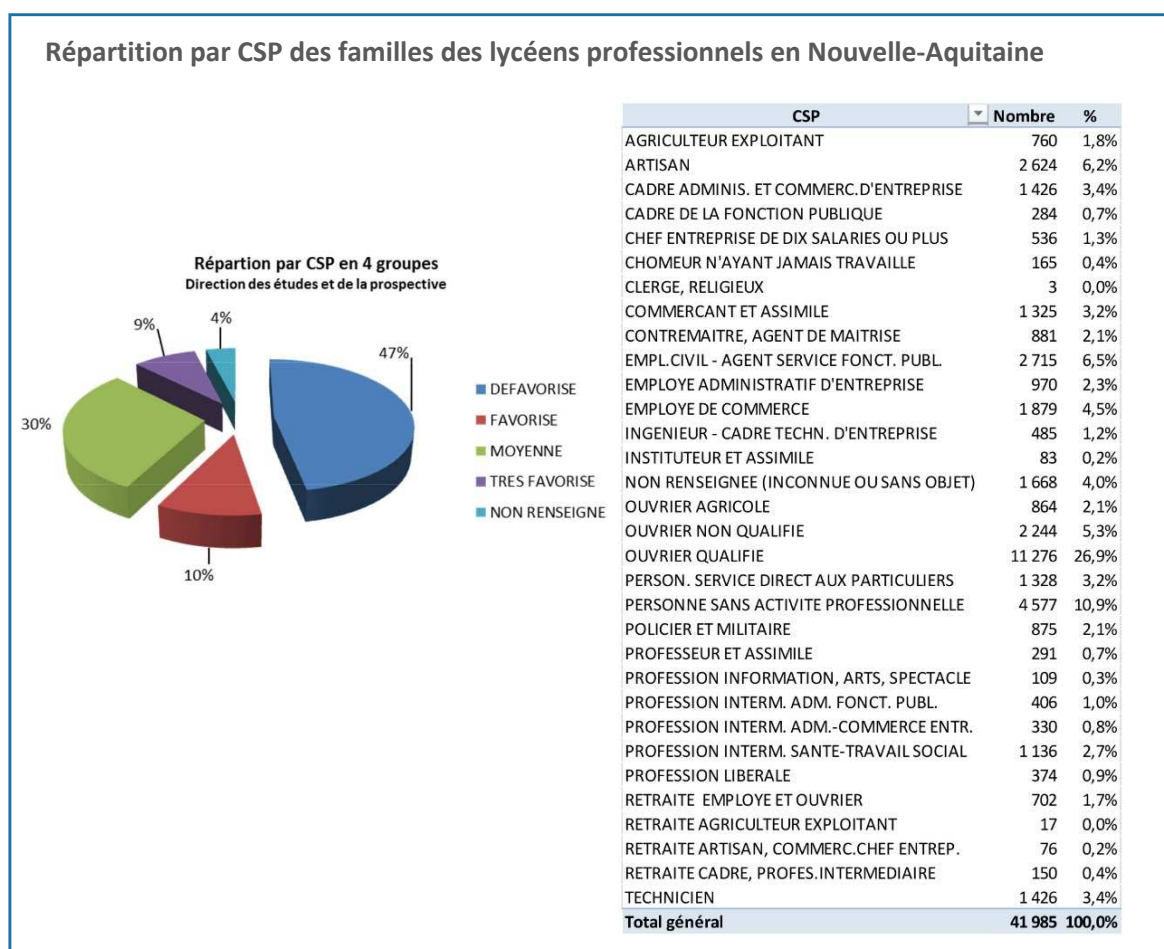
Les lycéens professionnels de Nouvelle-Aquitaine ont un taux de réussite au Baccalauréat (86,6 %) supérieur à la moyenne nationale (82 %). Les apprentis ont un taux de réussite à leurs examens assez similaires (supérieur à 80 %).¹¹

Ces données chiffrées, informant de l'état des lieux de la formation professionnelle initiale en Nouvelle-Aquitaine, doivent être éclairées d'un regard sur les différents types d'inégalités ainsi que sur les taux d'insertion des jeunes diplômés et non-diplômés.

¹¹ Chiffres fournis par l'Education Nationale

1.3 Un système de formation professionnelle marqué par des inégalités sociales, genrées et géographiques

- Le constat national d'une **surreprésentation des jeunes issus des milieux populaires** dans les filières professionnelles, en particulier parmi les sortants d'études courtes (CAP principalement) se confirme au sein des trois académies de la région Nouvelle-Aquitaine. Ainsi les Catégories Socio-Professionnelles (CSP) relevant des classes populaires (ouvriers, personnes sans activité professionnelle...) fournissent près de la moitié des effectifs des lycées professionnels (47 %). Moins d'1/5 des élèves appartiennent aux classes favorisées (10 %) et très favorisées (9 %). Notons que les enfants de cadres et d'enseignants sont peu représentés en lycée professionnel.



Source : Base centrale de pilotage - Ministère de l'Éducation Nationale, 2016

Ce point est corrélé par le tableau ci-après, avec la plus forte proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs dans les filières de l'éducation prioritaire comme les Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) ou les dispositifs ECLAIR (Ecoles, Collèges, Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite), où l'on trouve respectivement 15,5 % et 19 % d'élèves rentrant en sixième en retard.

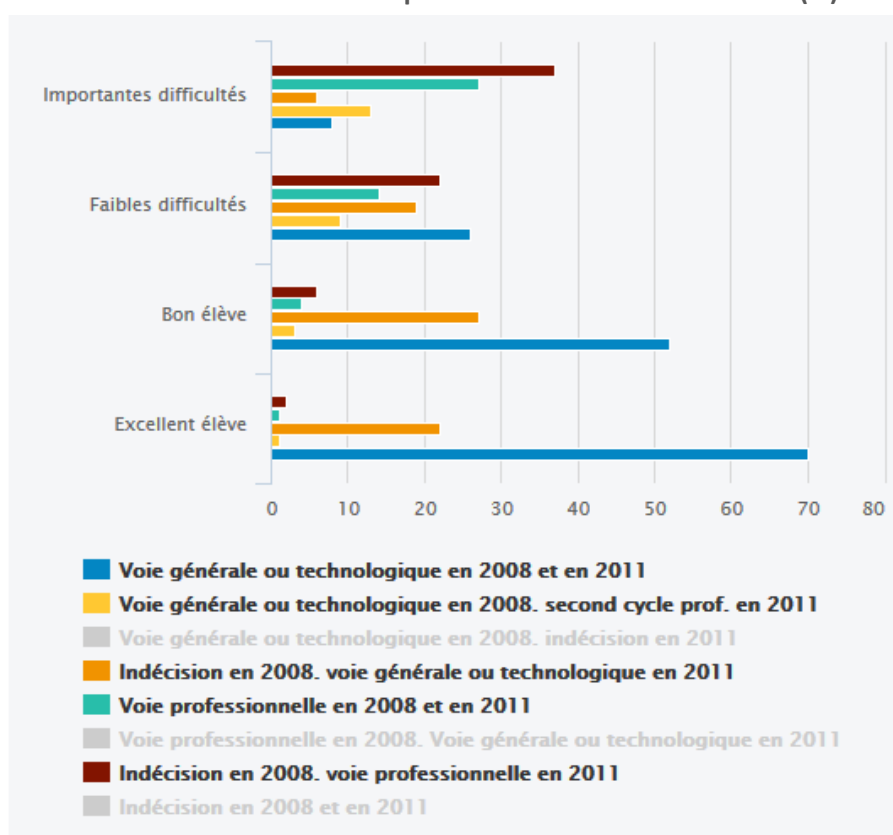
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, d'enfants de cadres et d'enseignants, d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2014 (%)

	Enfants d'ouvriers et d'inactifs	Enfants de cadres et d'enseignants	Élèves entrant en sixième en retard
Éclair	72,6	9,4	19,0
RRS	56,6	18,9	15,5
Hors éducation prioritaire	34,3	38,8	9,7
Ensemble	43,2	30,7	10,8

Source : MENESR-DEPP, 2015

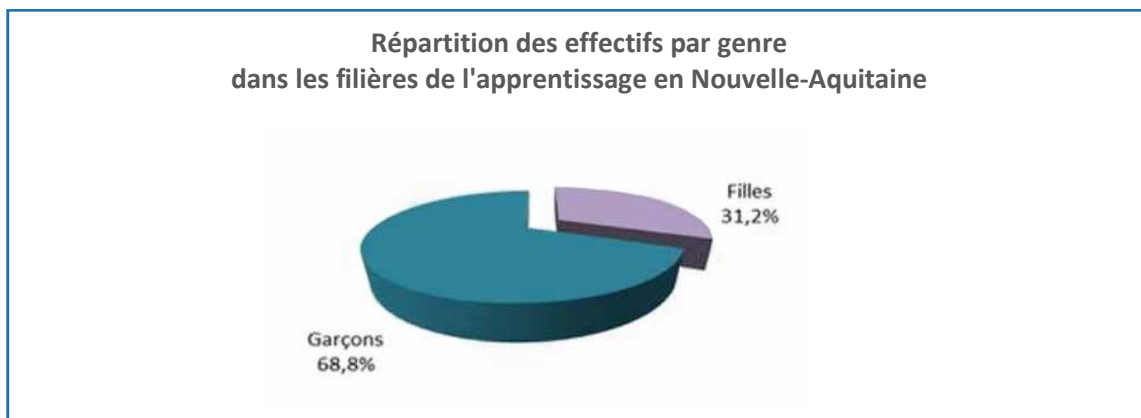
La voie professionnelle, avec ses diplômes de niveaux V et IV, reste une solution de recours pour les collégiens ne pouvant pas accéder au lycée général et technologique, comme en témoigne le vœu des parents pour leurs enfants collégiens. Ainsi, plus l'enfant montre des difficultés scolaires, plus les parents font le souhait qu'il intègre une voie professionnelle après le collège, faisant de celle-ci une « orientation subie ». A contrario, les « excellents élèves » sont dirigés à plus de 90 % par leurs parents vers une voie générale ou technologique à l'issue de la troisième.

Vœux d'orientation des parents en sixième et en troisième, selon les caractéristiques scolaires de l'élève en 2011 (%)



Source : MENESR / DEPP, 2016

- **Les inégalités de genre** sont toujours présentes dès l'orientation. Les garçons sont ainsi largement majoritaires dans les filières d'apprentissage puisque les filles ne représentent que 31 % des effectifs totaux des apprentis. La distinction se fait également selon les secteurs économiques puisqu'elles s'orientent surtout dans le domaine des services (75 %). L'orientation des garçons vers le domaine de la production est encore plus marquée (80 %).



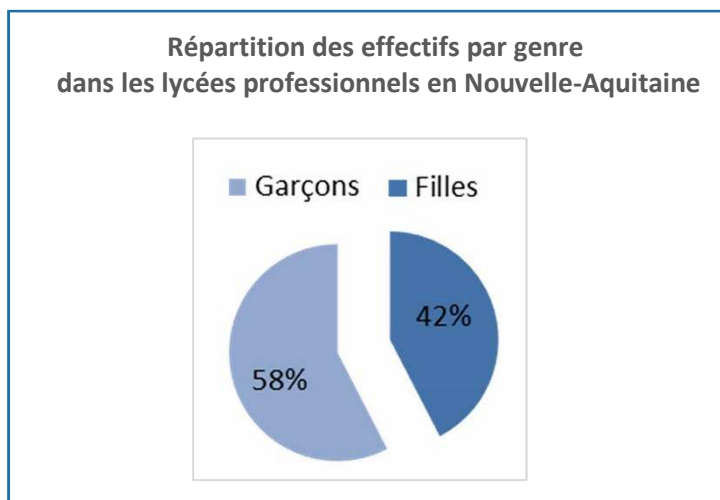
Source : Win CR Apprentissage, 2017

**Répartition des apprentis par secteur économique
et par sexe en Nouvelle-Aquitaine**

	Filles	Garçons
Domaine disciplinaire	120	77
Domaine de la production	2 724	20 155
Domaine des services	8 585	5 024
TOTAL	11 429	25 256

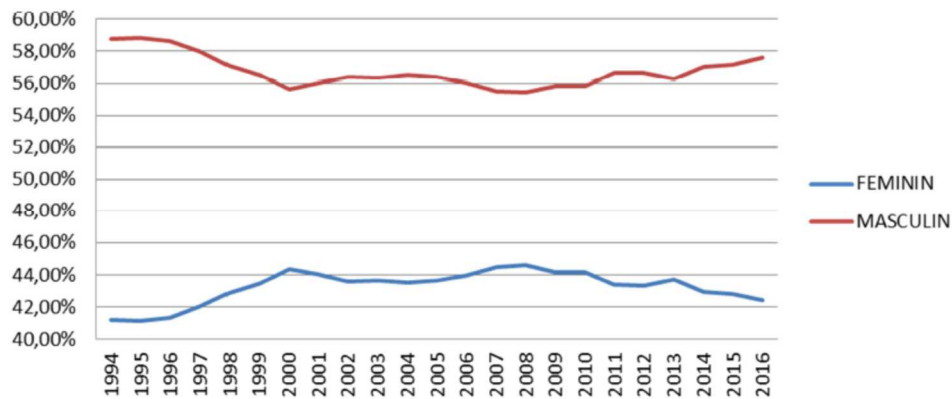
Source : Win CR Apprentissage, 2017

Le constat est partagé pour les lycées professionnels de la Nouvelle-Aquitaine mais de façon moins prononcée, avec 42 % de filles pour 58 % de garçons. Cette inégalité de genre est à prendre particulièrement au sérieux puisque celle-ci a tendance à s'accroître depuis 2010 alors même qu'elle se réduisait depuis 1994.



Source : Base centrale de pilotage – Ministère de l'Éducation Nationale, 2016

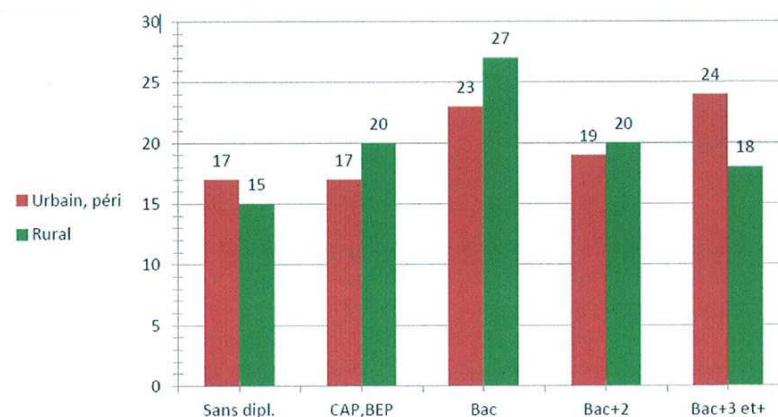
Evolution de la répartition par genre dans les lycées professionnels en Nouvelle-Aquitaine depuis 1994 (%)



Source : Base centrale de Pilotage – Ministère de l'Education Nationale, 2016

- Enfin, une dernière forme d'inégalité à prendre en compte est une **inégalité géographique**. Les jeunes issus des milieux ruraux sont en effet plus enclins à suivre des formations initiales dans la filière professionnelle que les jeunes issus des milieux urbains malgré des résultats scolaires comparables voire légèrement meilleurs. Ainsi bien que les jeunes ruraux sont moins nombreux à sortir de formation sans diplôme comparés aux jeunes urbains et périurbains, ils ne sont que 18 % à sortir avec un diplôme Bac + 3 ou plus, contre 24 % des jeunes urbains et périurbains.

Niveau de sortie des urbains et ruraux (%)



Source : Enquête « Génération 2004 », Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), 2011

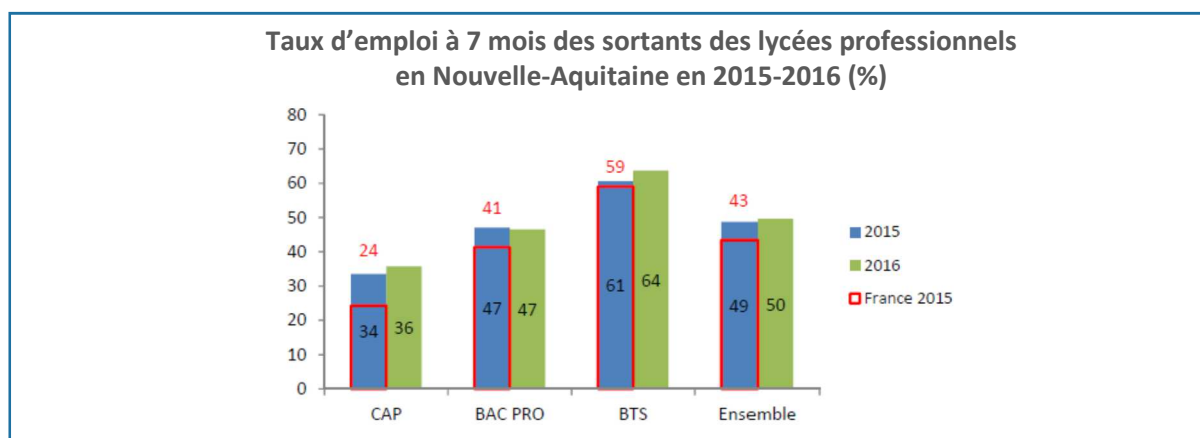
Les explications avancées sont nombreuses mais les avis sont partagés sur leur impact : offre de formations plus restreinte en milieu rural, conséquences financières pour les familles, surreprésentation des catégories socioprofessionnelles modestes, volonté de rester sur le territoire, autodépréciation plus forte des élèves...

Les chiffres montrent des inégalités systémiques à l'entrée des filières mais qu'en est-il à la sortie, dans le contexte économique actuel qui ne permet pas nécessairement aux sortants de trouver du travail.

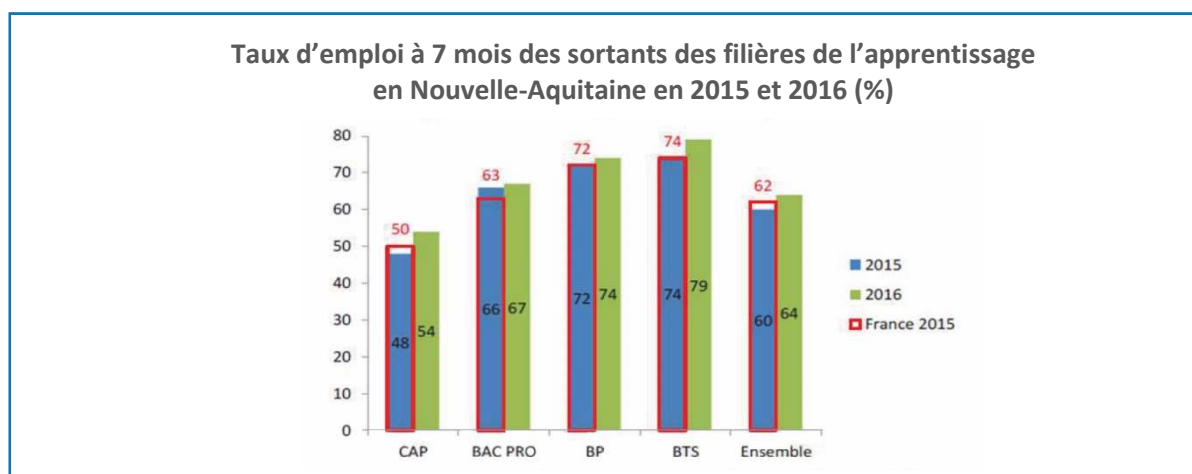
1.4 Diplômés de l'enseignement professionnel : un réel accès à l'emploi ?

L'enseignement professionnel est réputé permettre une entrée rapide sur le marché du travail à des jeunes qui ont trouvé leur voie rapidement et/ou qui ne s'épanouissent pas dans les filières générales. Pour autant, les taux d'emploi dépendent principalement de leur niveau d'études et les filières professionnelles ne sont pas épargnées par le mouvement de surenchère des diplômes. Ainsi, la différence de situation des sortants des lycées professionnels, sept mois plus tard, dans la région Nouvelle-Aquitaine est très nette : plus le niveau de diplôme est élevé, plus la situation est favorable. Ainsi, les sortants du CAP sont les plus touchés par le chômage et l'inactivité tandis que les sortants de BTS sont en majorité en emploi, même s'ils n'ont pas obtenu le diplôme.

Sur l'ensemble des diplômés de lycées professionnels, la moitié environ n'a pas trouvé d'emploi sept mois après une sortie du système scolaire. Le taux d'insertion des apprentis, s'établissant à 64 %, est globalement meilleur que celui des sortants de lycées. Ce chiffre s'explique notamment par le réseau dont les apprentis bénéficient. Cette meilleure insertion est due au fait qu'un plus grand nombre d'apprentis soient embauchés par leurs maîtres d'apprentissage. L'on remarque également que le bénéfice des études longues sur la recherche d'emploi se constate parmi les sortants de CFA. L'obtention de diplômes a un impact significatif sur l'insertion professionnelle avec un écart plus faible entre les deux voies de formation pour les diplômés de niveau BTS, qui sont ceux qui présentent le meilleur taux d'insertion.



Source : Enquêtes IVA 2015 et 2016 – Académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers – MENESR-DEPP



Source : Enquêtes IPA 2015 et 2016 – Académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers – MENESR-DEPP

Il convient cependant d'affiner ces approches en s'intéressant au taux d'emploi selon les filières. Il existe en effet des filières plus porteuses que d'autres en matière d'emploi : c'est le cas de la santé, du travail social ou bien encore des transports... D'autres en revanche, comme la coiffure, l'esthétique ou le bâtiment ont des taux d'emplois hétérogènes selon le niveau du diplôme détenu.

2. Un système de formation qui doit évoluer

L'enseignement professionnel englobe différentes réalités : des élèves qui sont orientés vers ces formations, ceux qui souhaitent accéder à un métier plus rapidement et enfin ceux qui se forment par la voie professionnelle ou par alternance dans le cadre d'une formation longue.

Des études récentes font apparaître les constats suivants :

- Certaines formations professionnelles initiales présentent des taux d'insertion très satisfaisants. Mais pour d'autres spécialités, accueillant par ailleurs les effectifs les plus importants, l'insertion des jeunes est plus difficile¹².
- Le système d'enseignement professionnel français tend à la reproduction des inégalités sociales du pays. Le public entrant serait de plus en plus homogène scolairement et socialement, et les diplômes obtenus ne permettraient pas de sortir d'une condition de salariat d'exécution¹³.
- Dans certaines spécialités, les taux de décrochage ou de rupture de parcours de formation sont importants et les taux de réussite aux examens médiocres, illustrant les difficultés du système à répondre aux attentes et besoins de certains jeunes.
- L'image de la formation professionnelle initiale est perçue par certains professionnels de l'enseignement, parents et jeunes comme dévalorisante, réservée aux élèves qui ne peuvent pas poursuivre un enseignement général¹⁴.

La plupart des études révèlent la difficile complémentarité entre les voies de formation professionnelle sous statut scolaire (en lycée professionnel) et par apprentissage (en CFA). Le système français aurait trop tendance à opposer ou à cloisonner les voies de formation scolaire et par apprentissage. Avec un fonctionnement « en silos », le système rendrait difficile le passage d'une voie de formation à une autre en cours de parcours, entravant les possibilités de passerelles entre les spécialités ou de changement de modalités de formation. En fonction des territoires étudiés, les questions d'accès et de localisation d'une offre de formation diversifiée sont également posées.

2.1 La mixité des publics et des parcours : la solution miracle ?

La mixité des parcours permet le passage d'un type de formation à une autre, par le biais de passerelles adaptées.

La mixité des publics, vise à accueillir, dans une même section, des apprenants sous différents statuts.

La mixité des parcours est apparue comme un objectif de l'Education Nationale qui s'est traduit en 2016 dans une plateforme commune de l'Etat et de l'Association des Régions de France (ARF). Son volet II, consacré à l'enseignement professionnel et l'apprentissage, précise : *« L'Etat et l'ARF mettent en place dès le mois d'avril un groupe de travail pour favoriser la complémentarité des voies de formations et en particulier les parcours mixtes, la mutualisation de plateaux techniques ainsi que le développement d'unités de formation d'apprentis dans les lycées professionnels »*.

¹² Sept mois après obtention d'un diplôme sous statut scolaire, 57 % des titulaires d'un CAP et 46 % des bacheliers professionnels sont au chômage (source DEPP, 2014).

¹³ Enquête PISA de 2015.

¹⁴ Liste des personnes auditionnées (page 25) et vœux d'orientation des parents de collégiens (page 12).

2.1.1 La mixité des parcours entre les différentes voies de formation initiale

Constat

La mixité des parcours dans la voie professionnelle peut répondre à l'objectif de personnalisation des parcours de formation et d'insertion professionnelle. La volonté affichée de rapprochement des voies scolaires et par apprentissage (au sein d'un seul ou de plusieurs établissements), vise à faciliter les changements d'orientation ou de modalités de formation, au bénéfice des parcours des jeunes. Actuellement, la voie par apprentissage n'offre pas autant de possibilités de parcours complet que la voie scolaire. En effet, l'accès aux études supérieures courtes (IUT, BTS) n'est pas aussi facile pour les jeunes issus de l'apprentissage que pour les jeunes de lycées professionnels (manque d'heures d'enseignement général).

Propositions

- ➔ **Développer la maîtrise des savoirs de base** ou socle commun de connaissances, de compétences et de culture¹⁵, condition de l'adaptabilité des apprenants nécessaire à leur parcours professionnel.
- ➔ **Donner une chance égale à tous** de pouvoir passer d'une voie à l'autre, en acceptant le principe de réorientation et de recherche d'un parcours adapté, en fonction des évolutions et des prérequis du jeune. Ce droit au changement est d'autant plus justifié que les parcours sont moins linéaires et requièrent du temps.
- ➔ **Analyser les conditions favorisant la mise en place des passerelles.** Par exemple, la prise en compte de la baisse de revenus significative et de besoins de prérequis en matière de savoirs de base pour les apprentis voulant rejoindre la voie scolaire, et à l'intérieur d'une même filière (entre lycée et apprentissage).
- ➔ **S'appuyer sur la mise en place des lycées polyvalents**¹⁶ pour faciliter la mixité des parcours des jeunes.
- ➔ **Mener une réflexion sur un meilleur accompagnement** du nécessaire continuum vers l'enseignement supérieur valorisant les acquis et les modalités pédagogiques utilisées dans les voies professionnelles.
- ➔ **S'interroger sur la pertinence des équivalences**, à imaginer, entre les disciplines des différents parcours.
- ➔ **Accompagner de manière plus individualisée le jeune** et sa famille, dans son projet de formation. La mixité des parcours doit être une option au bénéfice du jeune. Cet accompagnement individualisé pourrait être réalisé grâce à une personne-référente (le professeur principal) et une personne-ressource (le conseiller d'orientation par exemple).
- ➔ **Sécuriser les parcours des jeunes** entre les différentes voies en rapprochant les deux équipes pédagogiques autour du jeune pour l'accompagner vers la réussite.

¹⁵ Définis par la Loi du 8 juillet 2013 comme l'ensemble des connaissances et compétences que l'élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire.
Plus d'infos sur : <http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html>.

¹⁶ Lycées regroupant les trois voies de formation (générale, technique et professionnelle) sur un même lieu.

2.1.2 La mixité des publics

Constat

La notion de mixité pourrait laisser supposer que les différents types de publics -lycéens et apprentis- sont représentés dans des proportions similaires.

- L'accueil d'apprentis dans les lycées professionnels est souvent présenté comme une solution à la baisse des effectifs dans certaines sections de l'enseignement professionnel. Il s'agit alors de compléter ces sections afin d'atteindre le seuil permettant de conserver une formation dans un établissement, en négligeant l'homogénéité des classes.

La volonté de travailler ensemble ne s'impose pas aux différents acteurs de la formation professionnelle initiale au regard des pratiques, de l'organisation actuelle et de l'histoire des différentes voies de formation.

- Les différences de statut des élèves et de rythme de formation : en lycée professionnel, le jeune est un élève ; en CFA, c'est un salarié. Le rythme des enseignements théoriques et des séquences en entreprise est totalement différent, ce qui complexifie l'enseignement aux deux types de publics au sein d'une même section.
- Les différences de statut des formateurs : statut public, statut privé, vacataire impliquant des obligations de service différentes suivant les gouvernances et les organisations.

Les auditions montrent que la mixité des publics, pour réussir, doit être mise en place de façon raisonnée et non pas introduite de façon forcée dans l'organisation pédagogique existante. Le volontariat et la motivation de l'équipe pédagogique sont indispensables à sa bonne mise en œuvre. La mixité des publics peut être une source de richesse pour les individus mais s'avère compliquée à mettre en œuvre en raison de contraintes organisationnelles et pédagogiques.

Propositions

- ➔ **Avoir une évaluation** sur les résultats de cette mixité des publics.
- ➔ **Favoriser l'échange de pratiques pédagogiques et professionnelles** entre les deux voies de formation et la mise en œuvre d'une formation appropriée comme le Dispositif de Recherche et d'Appui Pour l'Apprentissage (DRAPA)¹⁷.
- ➔ **Former les enseignants à des pédagogies favorisant la mixité des publics.**
- ➔ **Maintenir des petits effectifs par classe** pour permettre une pédagogie différenciée.

¹⁷ Mis en place par le Rectorat de Limoges.

2.2 La mutualisation des équipements entre les établissements de l'enseignement professionnel

Constat

Dans un contexte financier toujours plus contraint, l'optimisation des coûts des infrastructures et des équipements est un élément d'analyse à prendre en compte aux côtés de la pédagogie et de l'individualisation du parcours des jeunes. Mais elle ne doit pas se faire aux dépens d'une des voies de formation. La formation professionnelle initiale peut poser des problèmes spécifiques, surtout en milieu rural, compte tenu des contraintes de déplacement, d'hébergement...

Propositions

- ➔ **Evaluer les résultats** de cette mutualisation des équipements.
- ➔ **Permettre l'accès aux équipements et leur utilisation par le plus grand nombre** en assurant une organisation à même de garantir le bon déroulement des différents cycles de formation.
- ➔ **Réfléchir à une meilleure prise en compte des plateaux techniques existants** tout en respectant l'identité de chacun et en conservant une offre suffisante de proximité.
- ➔ **Engager une réflexion sur les gouvernances au sein de la formation professionnelle initiale** pour permettre de créer davantage de synergies entre les deux systèmes de formation.

2.3 La mise en cohérence de la carte des formations pour faciliter l'orientation choisie

Constat

Le protocole de 2016 entre la Région et les autorités académiques doit aboutir en 2018 à une seule carte de la formation professionnelle initiale. Cela doit permettre d'accompagner les établissements vers une plus grande lisibilité de leur offre de formation pour que chaque jeune ait une visibilité et des opportunités sur l'ensemble du territoire.

En effet, pour différentes raisons pratiques ou financières, certains parents choisissent le lieu de formation de leur enfant en fonction d'un critère de proximité avec leur lieu de résidence, ce qui peut conduire à des inégalités d'accès puisque tous les territoires n'ont pas le même éventail d'offre. A cette inégalité s'ajoute parfois l'inégalité en termes d'information sur l'accessibilité aux aides (hébergement, transport) pour faciliter une inscription dans un établissement éloigné du domicile.

S'il existe une orientation subie ou un choix par défaut résultant de situations d'échecs ou de décrochages scolaires pour les niveaux IV et V, le choix est aussi parfois le résultat d'une offre réduite de proximité.

Le manque d'accessibilité à la carte des formations est préjudiciable aux familles et aux jeunes. Cette méconnaissance est renforcée par la non-représentation des familles dans les instances notamment celles du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP).

La mise en œuvre d'une seule carte des formations professionnelles initiales doit permettre de fédérer, d'harmoniser les deux voies de formation afin d'offrir aux apprenants de se former selon les modalités qui leur conviennent.

Propositions

- ➔ **Avoir une évaluation de la mise en place du SPRO et de ses premiers résultats, devant faciliter la synergie des acteurs de l'orientation.** Il s'agit de mieux coordonner, simplifier et mener des actions communes vis-à-vis des différents publics. Le rôle de la Région est majeur en matière d'orientation et elle doit appuyer le SPRO territorialisé dont elle est responsable. Le SPRO doit être outillé pour orienter pertinemment les jeunes et leurs familles, et les informer sur les complémentarités possibles.
- ➔ **Agir pour une véritable mixité filles-garçons** dès l'orientation.
- ➔ **Développer une communication basée sur la présentation des métiers**, de leur évolution (exemple de la formation de chaudronnier), de leurs débouchés et de parcours de réussite réalistes révélant les compétences et le savoir-faire. L'information sur les métiers doit être accompagnée afin qu'elle s'insère dans le projet personnel et professionnel du jeune. Cette communication s'appuie sur les CARIF-OREF.
- ➔ **Organiser une offre territoriale** contribuant au maintien sur le territoire d'une offre de proximité, notamment en milieu rural.
- ➔ **Renforcer une véritable coordination** avec le croisement des cartes de formations en s'appuyant sur des acteurs reconnus et compétents comme les CARIF-OREF.
- ➔ **Assurer une information fiable, simplifiée, lisible et compréhensible** sur les formations pour les jeunes et leurs familles. Les accompagner pour l'accès et la compréhension des cartes de formations.
- ➔ **S'appuyer sur des initiatives locales** pour faire connaître l'offre de formation, comme, en Limousin, la Cité des métiers éphémère regroupant tous les acteurs de la formation professionnelle ou le Guide des Parcours Sécurisés (GPS).
- ➔ **Favoriser le dialogue entre les acteurs** pour une évolution partagée de la carte des formations en associant plus d'acteurs à son élaboration (comme les familles qui étaient représentées dans le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle –CCREFP- et qui sont exclues du CREFOP actuel), et en organisant une concertation fondée sur les attentes des jeunes et de leurs familles, les besoins des entreprises locales, les projets des territoires, le maillage territorial, les filières d'excellence.
- ➔ **Favoriser toutes les initiatives qui permettent d'approfondir la connaissance des métiers.**

CONCLUSION

Par le biais de cette contribution, la commission a cherché à alimenter la réflexion sur la complémentarité des voies de formation professionnelle initiale, au moment où elles font l'objet de profondes transformations, notamment dans le cadre de la future réforme de l'apprentissage.

Pour la commission, il est essentiel de s'assurer que la priorité reste d'améliorer l'accompagnement éducatif et social des apprenants, indépendamment des changements en cours. L'adaptation des méthodes pédagogiques aux caractéristiques et à la diversité des jeunes en formation doit demeurer un facteur décisif dans la réussite de la formation professionnelle. La formation ne peut pas être abordée uniquement sous l'angle de la réponse aux besoins économiques, mais doit garder comme objectif de fournir aux apprenants tous les outils possibles pour leur permettre de réussir leur parcours et leur insertion professionnelle et sociale. A ce titre, la commission souhaite souligner que la question de la mixité des publics est à appréhender avec précaution. Les effets bénéfiques d'un développement d'une réelle mixité (avec des élèves ou étudiants sous statut scolaire, des apprentis et même des adultes en formation) demandent à être évalués et analysés de manière très précise. Enfin, l'évolution de l'enseignement professionnel doit être conduite en se fondant sur des orientations nationales clairement définies.

Les constats, les orientations et les pistes de travail proposées méritent d'être approfondis, travaillés avec les acteurs concernés pour nourrir les débats et les travaux futurs sur cette question essentielle de la réussite des jeunes de Nouvelle-Aquitaine.

Composition de la commission « Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie » du CESER Nouvelle-Aquitaine

Présidente : **Evelyne VIDEAU** (CGT)
Rapporteuse : **Houria FALL-ABBEST** (Personnalité qualifiée)
Vice-Présidente : **Patricia MILLEPIED** (CFDT)
Rapporteur adjoint : **Daniel SAUVÊTRE** (Union Régionale des Associations Familiales)

Brigitte ALANORE (Chambres d'agriculture)
Jean-Michel BANLIER (Chambres de métiers et de l'artisanat)
Geneviève BRANGÉ (Union Professionnelle Artisanale)
Daniel BRAUD (Chambres de commerce et d'industrie)
Pierre CAPY (Centre Régional Information Jeunesse)
Laetitia CESAR-FRANQUET (Personnalité qualifiée)
Patrick DEBAERE (CGC)
Bertrand DEMIER (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises)
Philippe DESPUJOLS (Union régionale UNSA ALPC)
Martine DUCASSE (Chambres de métiers et de l'artisanat)
Jean-Luc FRAUX (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves)
Gérard GAGNA (FSU)
Elise GAUBERT (Union Nationale des Etudiants de France)
David GUALANDI (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire)
Gilbert HANNA (Sud Solidaires)
Annie HÔTE CHALBOS (Centre Régional d'Information des Droits des Femmes et de la Famille)
Yves JEAN (Enseignement supérieur)
Dadou KEHL (Union des Employeurs de l'Économie Sociale et solidaire)
Christian LAVENT (Chambres de métiers et de l'artisanat)
Mathieu LE ROCH (CGT)
Marie-Pierre LIBOUTET (CFDT)
Bernadette LOUSTALOT (CFDT)
Sylvie MACHETEAU (Chambres d'agriculture)
Maëlle MANGUY (Union Nationale des Etudiants de France)
Lahbib MAOUHOUB (Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion)
Jean-Bernard MARON (MEDEF)
Stéphane MONTUZET (Union Régionale des Sociétés COopératives et Participatives)
Patrick OLLIVIER (Mutualité Française)
Yves PETITJEAN (Chambres de métiers et de l'artisanat)
Bernard PLEDRAN (Chambre Nationale des Professions Libérales)
Alain ROCHE (Union Professionnelle Artisanale)
Serge ROZIER (CGT-FO)
Véronique SALAVIALE (CGT)
Françoise SARTHOU (CGT)
Céline SCHWEBEL (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises)
Rita SILVA VARISCO (Ligue de l'enseignement)
Jean-Claude VAREILLE (Enseignement supérieur)
Jacques VINET (GEIQ BTP)

Chargé de mission : **Guillaume LUTUN**
Assistante : **Sonia BOUQUILLON**

Liste des personnes auditionnées par la commission « Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie » du CESER Nouvelle-Aquitaine

La commission remercie vivement l'ensemble des personnes auditionnées pour leur disponibilité et la qualité de leurs interventions.

Réunion du 13 décembre 2016

- **Florence POISSON**, Directrice de l'Apprentissage du Conseil régional.

Réunion du 12 janvier 2017

- **Thierry CAGNON**, Directeur de l'Education du Conseil régional.
- **Monique FOUILLOUX**, Déléguée Académique à l'Enseignement Technique de l'Académie de Poitiers.

Réunion du 23 janvier 2017

- **Alexandre MARTINEAU**, Inspecteur de l'apprentissage de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).
- **Damien TREMEAU**, Directeur régional adjoint, Chef du Service Régional de la Formation et du Développement de la DRAAF.
- **Laurent JAMME**, en charge du CREFOP de la DRAAF.

Réunion du 15 février 2017

- **Christophe GIRARDIN**, Responsable de l'Observatoire Régional Emploi Formation (Carif-Oref Poitou-Charentes).
- **Martine PHAM-QUOC**, Directrice de l'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie (ARFTLV) (Carif-Oref Poitou-Charentes).
- **Jérôme BURGUIERE**, Directeur d'Aquitaine Cap Métiers (Carif-Oref Aquitaine).

Réunion du 22 février 2017

- **Gilles MOREAU**, Professeur de sociologie, Directeur du Groupe de REcherches Sociologiques sur les sociétés COntemporaines (GRESKO) de l'UFR Sciences Humaines et Arts de l'Université de Poitiers.

Réunion du 9 mars 2017

- **Daniel BRAUD**, Membre de la commission 1 du CESER Nouvelle-Aquitaine et représentant de la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nouvelle-Aquitaine.
- **Sylvie ROCHEREAU**, Responsable de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine.
- **Maryse DUBOIS**, Directrice du Prisme Limousin.

Réunion du 16 mars 2017

- **Stéphane VERRON**, en charge des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) au sein du Rectorat de l'Académie de Poitiers.
- **Alain ZENOU**, Proviseur du Lycée agricole Kyoto de Poitiers, référent du CMQ.

Réunion du 11 avril 2017

- **Stéphane TALAVET**, Directeur de la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR).
- **Wali NOURESTANI**, Directeur de la MFR de Richemont (Charente).
- **Véronique GEORGEON**, Parent d'élève et maître d'apprentissage.
- **Julie GOUET**, Apprentie en formation « Responsable d'Établissement d'Économie Sociale et Solidaire ».

Réunion du 19 avril

- **Elise GAUBERT**, Membre de la commission 1 du CESER Nouvelle-Aquitaine et représentante de l'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF).
- **Manuel DIAS VAZ**, Président de la Commission 7 « Vie sociale, culture et citoyenneté » du CESER Nouvelle-Aquitaine et représentant le Réseau Aquitain pour l'Histoire et la Mémoire de l'Immigration (RAHMI).

Réunion du 2 mai 2017

- **Yves JEAN**, Membre de la commission 1 du CESER Nouvelle-Aquitaine et Président de l'Université de Poitiers.

Réunion du 15 mai 2017

- **Béatrice TIRA**, Directrice du CFA BTA Aquitaine.

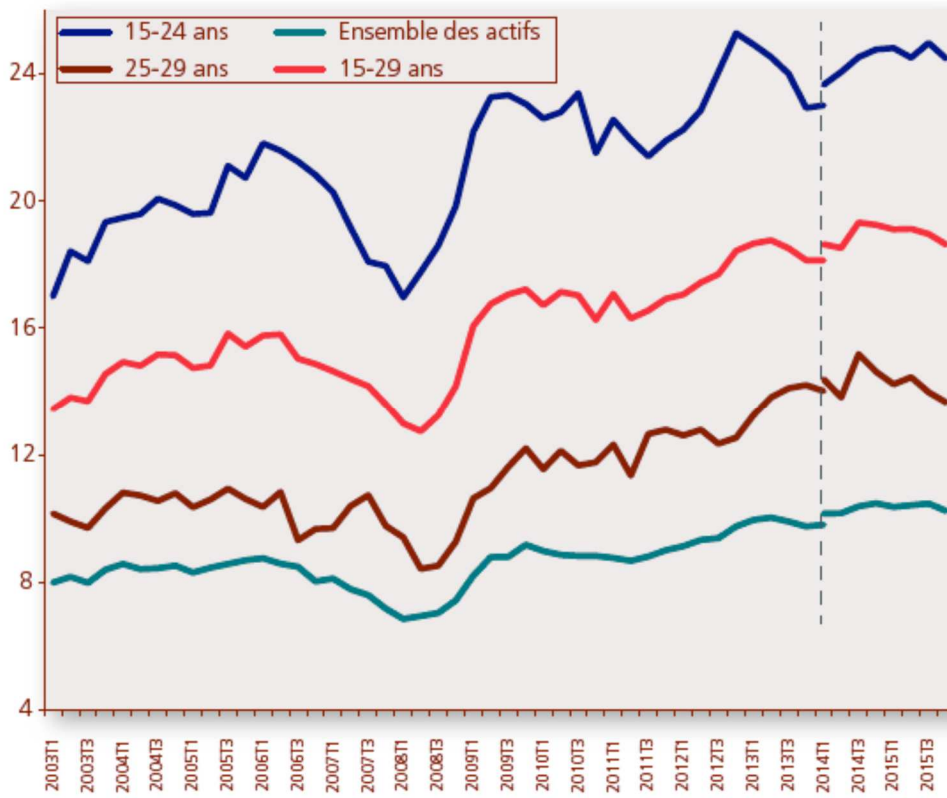
Réunion du 31 mai 2017

- **Nicolas CHARLES**, Maître de conférences à la Faculté des Sciences Humaines de l'Université de Bordeaux.

Réunion du 26 juin 2017

- **Philippe GUEUCIER**, Secrétaire général et Directeur des services de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques.

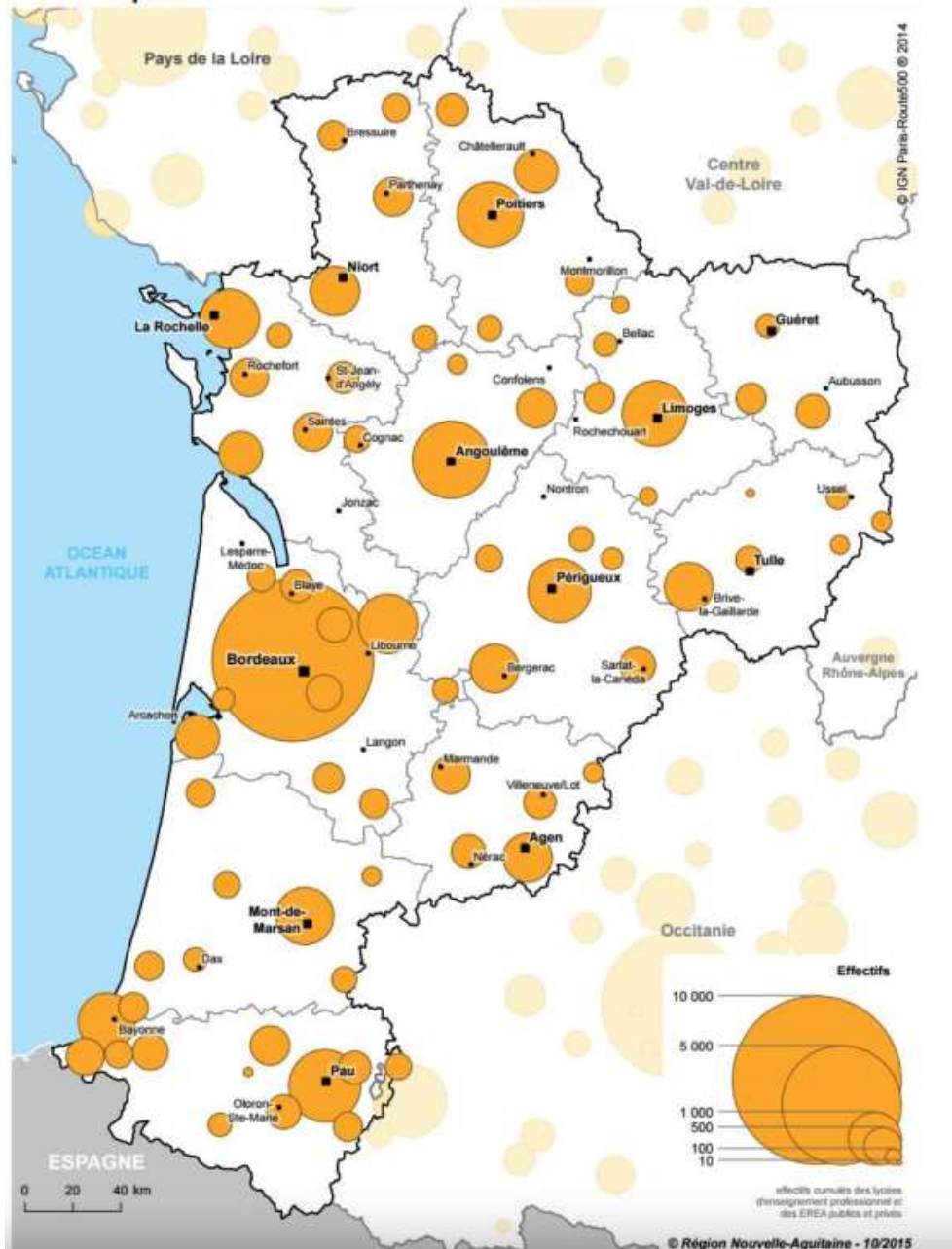
TAUX DE CHOMAGE EN FRANCE SELON DIFFERENTES CLASSES D'AGES DEPUIS 2003 (%)



Source : Insee, enquêtes Emploi 2003-2015 ; calcul Dares

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

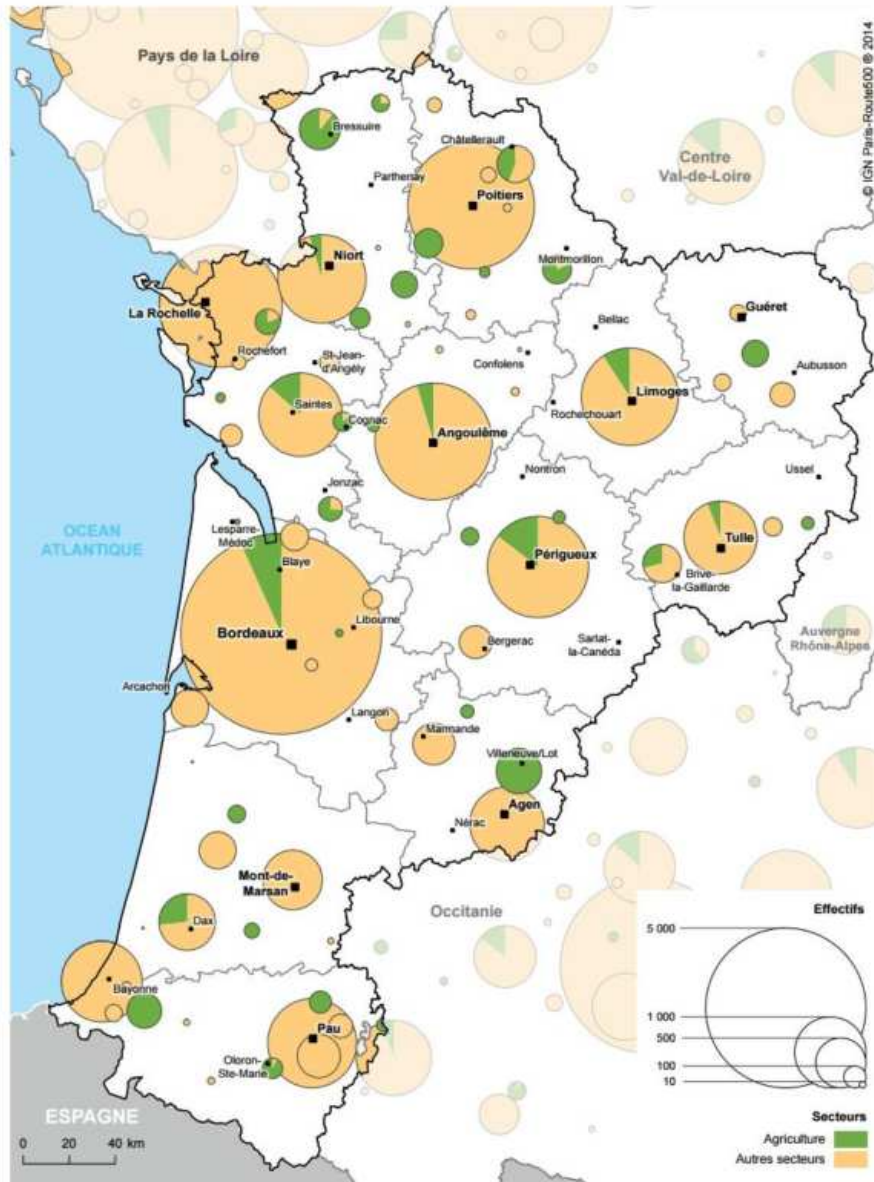
EFFECTIFS DU 2ND CYCLE DES LYCÉES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET EREA 2014 - par EPCI



Source : MENESR / RERS, 2014

APPRENTISSAGE

EFFECTIFS D'APPRENTIS 2014 par EPCI



Source : MENESR, 2014

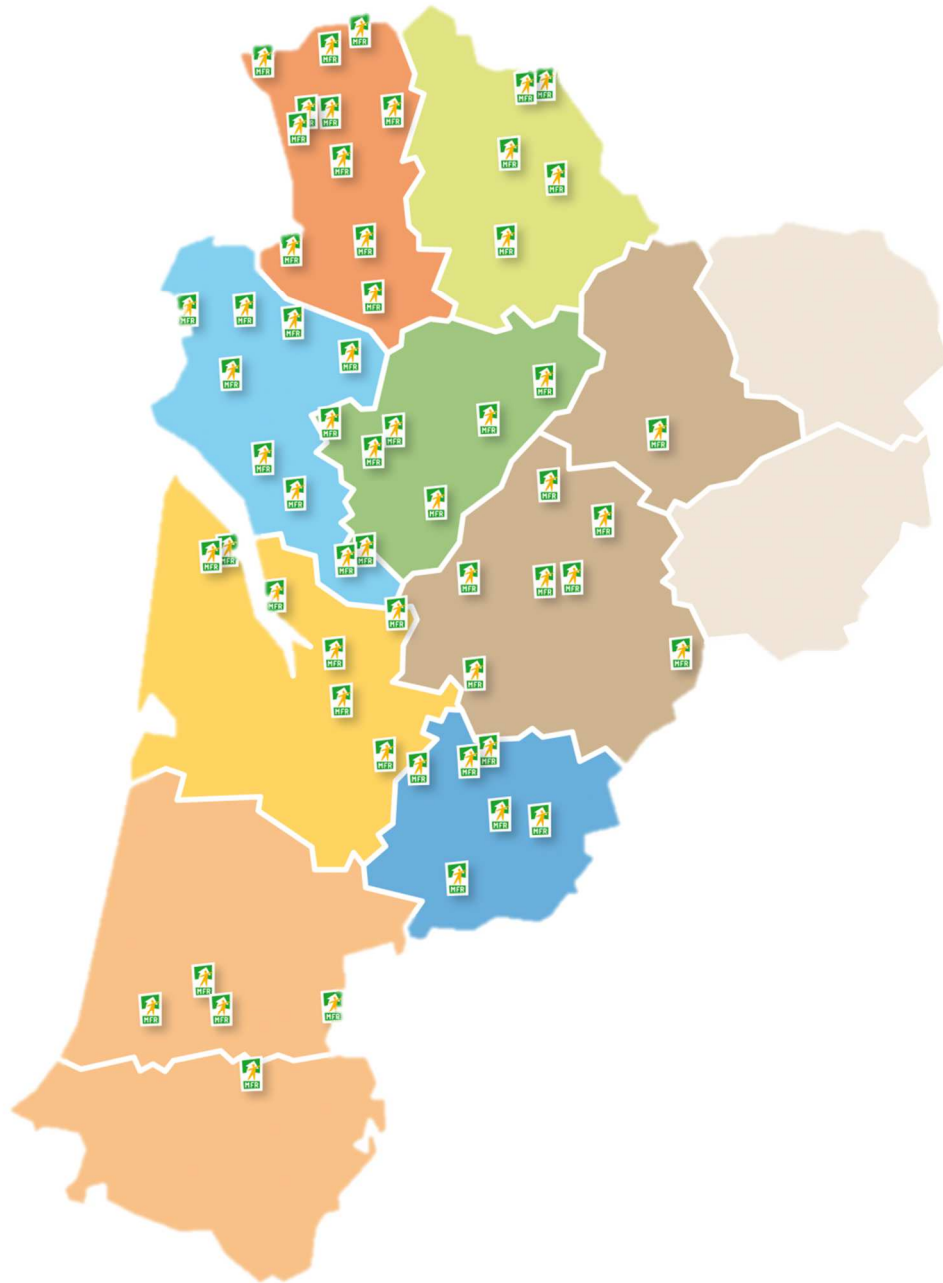
ENSEIGNEMENT AGRICOLE

NOMBRE DE LYCÉES D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE 2014 par commune



Source : Insee Base Permanente des Equipements, 2014

CARTE DES ETABLISSEMENTS DES MAISONS FAMILIALES RURALES (MFR)



Carte fournie par la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (MFR), 2016



ceser-nouvelle-aquitaine.fr
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tél. : 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tél. : 05 49 55 77 77